

APERÇU DES RÉSULTATS

Évaluation du Collège de la Garde côtière canadienne

Le Collège de la Garde côtière canadienne (GCC) offre la seule formation maritime professionnelle propre à la GCC au Canada. Les programmes de formation du Collège offrent du soutien au mandat opérationnel de la GCC sur la sécurité maritime, la sûreté et la protection de l'environnement, conformément à la *Loi constitutionnelle de 1867* et à la *Loi sur les océans*. Le Collège offre des programmes de formation nationaux et bilingues, certifiés ou menant vers un diplôme, traitent des disciplines suivantes : programme formation des officiers (PFO), services de communication et de trafic maritimes (SCTM), formation en entretien et en équipement naval (FEEN), formation en sauvetage, sécurité et intervention environnementale. Les diplômés du PFO obtiennent un baccalauréat de l'Université de Cap Breton en plus de la préparation pour les certifications maritimes établies par Transports Canada, lesquelles sont l'objectif de tous les programmes de formation du Collège. Le Collège offre également des formations et de l'expertise à Pêches et Océans Canada et au ministère de la Défense nationale.

CE QUE L'ÉVALUATION A RÉVÉLÉ

Collège de la Garde côtière canadienne – Constatations principales

- En tant qu'unique fournisseur de formations maritimes propre à la GCC au Canada, le Collège continue de répondre à un important besoin de la GCC. Le Collège soutient la production normalisée de gens de mer et de professionnels maritimes pour répondre aux obligations du Canada envers diverses conventions et ententes internationales, envers divers traités internationaux, et envers les priorités du gouvernement qui concernent le secteur maritime.
- Le Collège soutient le perfectionnement de professionnels maritimes qui ont les connaissances, les habiletés et l'expérience pour travailler de manière fructueuse auprès de la GCC. Les preuves démontrent qu'en général, les diplômés sont satisfaits de leur programme et que la formation du Collège leur donne les compétences nécessaires pour avancer dans leur carrière au sein de la GCC.

Il y a plusieurs aspects qui pourraient améliorer le rendement du Collège, dont ceux-ci :

- Le Collège pourrait devenir le centre d'expertise en formation maritime de la GCC. Il faudrait renforcer le modèle de gouvernance du Collège en ajoutant des cadres supérieurs régionaux au Conseil des affaires étudiantes et s'assurer d'une perspective stratégique appropriée. De plus, il faudrait que le Collège soit reconnu comme le détenteur du programme de formation de la GCC, qu'il offre de la gestion et de l'orientation de carrière, qu'il élargisse la portée de l'offre de formation et qu'il modernise la technologie d'apprentissage et les modèles de prestation de services utilisés pour les formations.
- Le cadre d'assurance de la qualité améliore le processus d'enseignement du Collège, mais une mise en œuvre plus poussée est nécessaire pour combler les lacunes actuelles dans l'instruction, le contenu et les évaluations. Plus particulièrement, l'outil d'évaluation post-formation doit être mis en œuvre afin de recueillir des commentaires pour appuyer une amélioration continue pour offrir des formations efficaces qui répondent à des besoins.

- Le recrutement continue d'être un défi de taille. Il est entravé par le manque de ressources dédiées au recrutement, un manque de visibilité et d'exposition du Collège, et les défis du processus actuel de recrutement pour les programmes de formation. Le Collège a un plan de recrutement pour pallier à certains de ces obstacles, cependant, le plan n'est pas encore entièrement financé. Parmi les défis de recrutement qui persistent, il y a les contraintes de ressources (surtout dans les régions), l'absence de pouvoirs pour rejoindre le public des médias sociaux et l'absence de plan médias ou publicitaire.
- Les preuves indiquent que les éléments de formation pratiques et les étapes en mer, tout comme l'équipement et la technologie de formation, sont très prisés par les diplômés. Plus de clarté quant aux attentes et aux procédures liées aux étapes en mer améliorerait l'expérience de formation, tant pour les étudiants que pour les membres d'équipage. D'après l'évaluation, un moyen d'améliorer les programmes du Collège serait de mettre plus d'accent sur la GCC dans le contenu des programmes et d'offrir plus d'occasions de développement du leadership.
- Le manque de souplesse dans l'exécution des programmes offerts empêche le Collège d'atteindre son plein potentiel. Un moyen d'augmenter le nombre d'occasions de formation tout en atténuant les contraintes de ressources du Collège pourrait être d'ajouter des options de prestation de cours différentes et des options de crédits universitaires, ainsi que de revoir le séquençage et le calendrier des étapes en mer. Plus particulièrement, le programme des officiers des SCTM pourrait être révisé afin de répondre à la demande croissante de la GCC pour des officiers formés des SCTM.
- Il est nécessaire de mettre un accent accru sur les étudiants et l'expérience des étudiants au Collège. Il faut plus de transparence et des communications plus ouvertes avec l'administration du Collège pour mettre un terme à l'insatisfaction dans le corps d'élèves-officiers. L'évaluation a cerné un manque perçu du côté du soutien à la santé mentale, et ce, malgré la disponibilité de ressources et de services de soutien au Collège. Des efforts supplémentaires pour promouvoir les différentes manières d'accéder aux ressources disponibles aideraient mieux les étudiants lors d'une expérience éprouvante.

RECOMMANDATIONS

1. Il est recommandé que le sous-commissaire, Opérations, s'assure que le rôle du Collège soit renforcé pour permettre sa reconnaissance à titre de Centre d'expertise en matière de formation maritime pour la GCC. L'amélioration du modèle de gouvernance du Collège est nécessaire pour garantir une direction et une orientation stratégiques appropriées, et une représentation régionale des cadres supérieurs. Ceci permettrait au Collège d'envisager diverses plateformes d'apprentissage et d'autres modèles de prestation des services à utiliser pour la formation à la GCC.
2. Il est recommandé que le sous-commissaire, Opérations, veille à ce que le Collège mette en place l'outil d'évaluation post-formation et son répertoire de données, afin de recueillir régulièrement des données sur le rendement auprès des étudiants et des officiers et gestionnaires des opérations de la GCC, et d'intégrer ces données à un cycle d'amélioration constante de la qualité de la formation.

3. Il est recommandé que le sous-commissaire, Opérations, veille à ce que le Collège renforce le recrutement des élèves-officiers du Programme de formation des officiers et des officiers en SCTM, et assure des liens de collaboration appropriés entre le Collège et les régions de la GCC par rapport au recrutement et aux activités connexes.
4. Il est recommandé que le sous-commissaire, Opérations, examine la formation ab-initio et en cours d'emploi ainsi que le matériel pédagogique du programme de formation des officiers des SCTM dans le but de déterminer si des changements au contenu ou au mode de prestation de la formation sont possibles et favorables. L'examen, et l'éventuelle mise en place, d'autres alternatives devraient contribuer à réduire le temps requis à l'obtention du certificat.
5. Il est recommandé que le sous-commissaire, Opérations, veille à ce que le Collège instaure des pratiques de communication fiables entre les élèves-officiers ou les étudiants et le personnel interne afin que toutes les politiques et procédures internes soient comprises et que l'information traitant de la formation et de la vie sur le campus soit communiquée efficacement, ouvertement et ponctuellement.
6. Il est recommandé que le sous-commissaire, Opérations, s'assure que (i) tous les élèves-officiers ou les étudiants du Collège ont accès aux ressources de soutien et de conseil relatives à la santé mentale, (ii) que le Collège lance une campagne de sensibilisation et de promotion pour attirer l'attention sur les ressources de soutien en santé mentale actuellement disponibles au Collège.

À PROPOS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation couvre la période de cinq ans de 2011-2012 à 2015-2016 et a été menée par la Direction de l'évaluation de Pêches et Océans Canada. La dernière évaluation du Collège de la GCC remontait à 2012. En 2015-2016, le montant total des dépenses du Collège s'élevait à 14 271 700 \$.

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation et ses constatations, veuillez consulter le rapport de l'évaluation du Collège de la Garde côtière canadienne, qui comprend le Plan d'action de la gestion, accessible en ligne à l'adresse <http://www.dfo-mpo.gc.ca/ae-ve/evaluations-fra.htm>.